Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Annada nevosa,
annada abondosa

Traduction:
Année neigeuse, année d'abondance

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 79
PRINTEMPS 2015

Dans quelques jours la fête du vin.

Nous allons donc nous retrouver pour faire vivre notre village pendant ces 3 jours.
Le thème est toujours le même : Le vin de saint-Mont existe depuis le moyen âge.
C'est pourquoi nous espérons que nous serons nombreux a être costumés.
Vous retrouverez toutes les animations dans le village : exposition des artisans dans les ruelles, des peintres dans l'église, dégustation des vins de Saint-Mont au stand des Jeunes. Le samedi la mise en perce, le dimanche la messe en gascon accompagnée par les Echos de l'Adour et les sonneurs, sans oublier nos jeunes jazzmen de Marciac ainsi que les Courants d'Aire..

Bien sûr nous comptons sur vous et toutes les bonnes volontés pour faire de ces 2 jours une véritable FETE DU VIN
Geneviève et le bureau du Foyer rural

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 12
- Conseil Municipal pages 13 à 22

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte :
N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10 € par an et par famille) auprès de Bernadette Boueilh (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint-Montais.

C comme Conseil Municipal:
Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 1er avril, 6 mai et 3 juin 2015
.

C comme Costumes
Vous pouvez venir les chercher à la maison des Associations le lundi de 10h à 12 h et de 14 h à 17h sinon pour RDV tel à Geneviève 05 62 69 62 80
.

E comme : emballages à recycler. La mairie met à la disposition des saint-montais qui doivent déposer leurs emballages dans les conteneurs des sacs de transport. Vous pouvez venir les chercher à la mairie.

M comme mairie :
Rappel des horaires d'ouverture de la mairie : le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h

M comme merci :
Monsieur et Madame Mariette ont eu la gentillesse de faire un don de 70 € au foyer rural

Le Réveillon

Voici quelques photos de notre dernier réveillon.
Comme toujours à Saint-Mont la bonne humeur était de mise. Nous nous sommes régalés et avons pu passer de l'an 2014 à l'an 2015 avec beaucoup de joie.

Solidarité

On a pu se retrouver devant la mairie le 10 janvier dernier au soir.
Des bougies et des fleurs ont été déposées. et une minute de silence a été respectée en hommage aux victimes du 7 janvier à Paris.

Les vœux du maire

Quelques jours après le réveillon nous nous sommes retrouvés pour les vœux du maire qui a particulièrement remercié les employés municipaux et a accueilli les nouveaux arrivants. Il a aussi félicité Loïse pour la naissance d'Eden, Isabelle pour son engagement dans le fleurissement du village et surtout Jacques Dubos pour ses 31 ans passés au service des habitants de Saint-Mont.

Les vœux du Maire (suite)

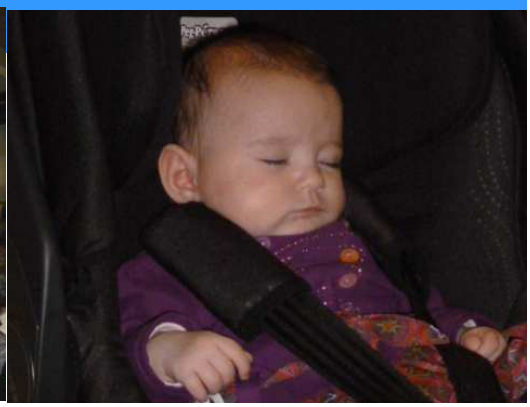

Eden, la plus jeune des administrés était elle aussi présente

La Pèche

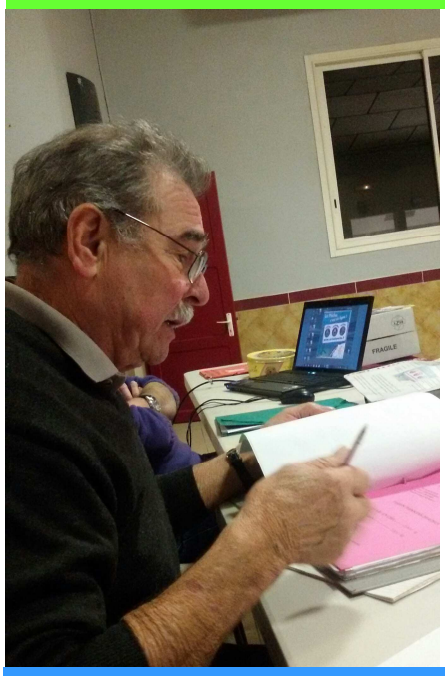

Lors de l'AG de la pêche, Serge Boueilh a relaté tous les évènements passés. Robert Duvignau a présenté les résultats financiers.
Pour 2015 le concours de pêche aura lieu les 8 et 9 août et le repas de la pêche le 7 novembre.
Pour tous renseignements adressez-vous à Serge

La Vie du Village

Un petit réconfort après avoir enlevé les décorations de Noël et toute une équipe pour remettre l'autel à sa place

Les Joyeux Compagnons

Les Joyeux Compagnons St Montais en Assemblée

L'Assemblée Générale du club s'est tenue le jeudi 15 janvier, en présence de Mme Jacomin et Mr Castaing administrateurs de la Fédération Départementale, Michel Petit, Maire, excusé et remplacé par Geneviève Laborde, adjointe au maire.

Mme la présidente ouvre la séance et remercie les membres présents, excuse Mr le Maire et des adhérents qui n'ont pu assister à la réunion.

Une pensée en mémoire de Marie Campagne qui nous a quittée durant l'année 2014, et qui depuis la création du club a participer aux nombreuses manifestations, elle était de bon conseil.

La secrétaire adjointe fait le compte rendu des nombreuses activités auquel participent les adhérents, repas, matinée récréative, sécurité routière, fête du Mouzon, concours de dictée, marche, rassemblement à Montauban pour une marche interrégionale, ensemble sur les chemins de Compostelle, transhumance, théâtre, concours de belote, vendanges, loto, participation au T.A.P. aux écoles, atelier dentelle, séances de généalogie.

Le trésorier a présenté les résultats comptables, fait état des comptes positifs et nous nous réjouissons de pouvoir faire des remises financières aux adhérents qui participent aux nombreuses manifestations.

Compte Rendu Moral de l'Année.

Une année 2014 s'est terminée avec beaucoup d'activités. Des activités qui ont un rôle social dans notre village afin de lutter contre l'isolement, et nous sommes heureux de voir une grande participation des adhérents à de nombreuses activités. De ce fait nous contribuons à la vie du village. Nous avons créé une nouvelle activité : la généalogie, et un goûter de Noël. D'autres activités peuvent voir le jour si vous le souhaitez**.**

Les Joyeux Compagnons

Fernande Molter ayant décidé de ne pas renouveler son adhésion, nous la remercions pour tout le travail qu'elle a accomplie au sein de l'Association, les concours de belote, le goûter mensuel, les articles des journaux le Pont, le Petit St Montais et sa participation aux nombreuses activités.
Il est procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration.
Geneviève Laborde adjointe au maire clôture nos travaux en remerciant tous les participants pour leurs nombreuses activités et les encourage à continuer.

Le Bureau est ainsi composé ; Président d'Honneur : Jean Jegun
Présidente Josette Courtade
Vice Président : Michel Couture
Vice Présidente Eliane Moratello
Trésorier André Lepelletier
Trésorière Adjointe Mireille Ducom
Secrétaire Fabienne Caire
Secrétaire Adjoint Bernadette Boueilh

La présidente clôturait l'Assemblée, et invitait les présents à partager la galette des rois, des friandises et du pacherenc.

ACTIVITES DU CLUB DES JOYEUX COMPAGNONS

A la Maison des Associations

Réunion Mensuelle à SAINT MONT Tous les deux mois le 1er Mardi en alternance avec Labarthète	**03 Février 2015** **07 Avril 2015** **02 Juin 2015** **04 Août 2015** **06 Octobre 2015** **01 Décembre 2015**	**14 h à 17 Heures** **14 h à 17 Heures** **14 h à 17 Heures** **14 h à 17 Heures** **14 h à 17 Heures** **14 h à 17 Heures**
INITIATION A LA GENEALOGIE	**Tous les deuxièmes mardi du mois**	**14 h à 16 H 30**
ATELIER DECORATION SERVIETTES	**Tous les troisièmes mardi du mois**	**14 h à 16 h 30**
ATELIER DENTELLE	**Tous les jeudis**	**14 h 30 à 17 heures**

Les Joyeux Compagnons

Nouvelle activité : Loisirs créatifs – Collage de serviettes

Cette nouvelle activité est ouverte à tout le monde. On peut faire de magnifiques réalisations :

Boîtes à bijoux, boîte à thé, baquets, cadres à photos, assiettes, vieux ustensiles (bouilloire, pot à lait) etc……

Elle se fera le troisième mardi de chaque mois et commencera le mardi 17 février.

Renseignements auprès de Josette Courtade si vous désirez participer.

DON DE LAINE

Au nom du club je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont donné de la laine ce qui a permis à Annie et Yvette de faire de nombreux nid d'anges (60) et couvertures pour les bébés d'Afrique, nous en reparlerons.
Josette Courtade

Nous sommes toujours preneuses de reste de laines si vous en avez au fond des tiroirs qui ne servent plus.

Manifestations ;

Jeudi 14 Mai Ascension :
Michel Petit nous a inscrit pour faire un char. N'oubliez pas de garder vos pensées ou autres fleurs.

Vendredi 22 Mai 2015 : Concours de belote à St Mont en 4 parties.

La Vie du Village

Geneviève Laborde a le plaisir de vous présenter son petit-fils Arsène.
Il est né le 22 janvier. Il est en pleine forme.
Natacha, sa maman, Jean-Charles son papa, sont ravis, ainsi que tous les autres membres de la famille.

En ce début d'année **Pierre Beauville** a eu la tristesse de perdre sa sœur.
En ce douloureux moment, nous partageons sa peine et nous adressons nos condoléances les plus chaleureuses à Pierre et Risou, à Geneviève et toute sa famille.

Luc Plouvier a eu la douleur de perdre son frère André en ce début du mois de février. Il était malade depuis quelques temps, il s'en est allé tranquillement entouré par sa famille. A cette grande famille, nous leur adressons nos condoléances attristées, en leur souhaitant beaucoup de courage.

Annie Bigot a également rejoint ses parents. Elle était en famille d'accueil et s'en est allée brutalement.
Nous l'avons accompagnée au cimetière à St Mont.

Josette Courtade

La poule au Pot

Comme chaque année, notre cuisinier préféré Dominique nous a préparé une poule au pot digne des meilleurs restaurants. C'est aussi pourquoi cette soirée a beaucoup de succès et que nous refusons toujours du monde. En plus une animation haut de gamme grâce à Thierry Dauga. Ci-dessous et page de droite, quelques photos de cette soirée

La poule au Pot (suite)

Le Repas Remerciements

Le repas « remerciements » a eu lieu le 31 janvier. Il est offert par le foyer rural à toutes les personnes qui ont travaillé pour les différentes festivités du village (Fête du Vin, fête du village, du Cos…..)
Cette soirée était animée par Les Blues Brothers, un groupe de rock qui a mis une ambiance folle. Le repas était préparé et servi par Tarbes.
Nous avons dansé le rock et des slows jusqu'au bout de la nuit.

En direct du conseil municipal

Mercredi 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Nathalie HARDUYA a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance. M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Puis il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**
Nombre de voix contre	**00**

Contrat COSOLUCE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au Service Informatique du Centre de Gestion du Gers. Un protocole d'accord est signé entre le Centre de gestion du Gers et la Société COSOLUCE garantissant aux collectivités des tarifs préférentiels, une maintenance corrective « débogage » et évolutive éditées par Cosoluce ainsi qu'une assistance de proximité assurée par l'instance.
M. le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement aux progiciels Cosoluce expire au 31 décembre de cette année. Il propose de le renouveler pour une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an dans la limite d'une durée totale maximale de trois ans, précisant que sur la base des tarifs en vigueur à l'année N (le tarif étant indexé sur l'indice ingénierie, celui N+1 ne peut être connu), la somme à payer à la société Cosoluce pour cette durée maximale s'élèverait environ à 2 568 € HT (3 081 € TTC), soit moins que le seuil de 4 000 € comme le stipule le Code des Marchés Publics.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité décide de renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels COSOLUCE aux conditions exposées par le Maire et autorise ce dernier à signer le dit contrat.

Contrat CNP

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs Etablissements Publics à l'égard des agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L établi par la CNP. Puis il précise que ce contrat est proposé avec un suivi des situations par le Centre de Gestion du Gers et qu'il garantit le décès, la maladie ou accident de vie privée, la maternité, l'adoption, la paternité et accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. Sa durée serait d'un an à compter du 01 janvier 2015. Son taux de cotisations est fixé à 6.72 % de la base de l'assurance. Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide d'accepter cette proposition, autorise M. le Maire à signer le contrat 1406D-23413 avec la CNP sise à PARIS ainsi que tous les documents afférents à ce contrat, autorise M. le Maire à payer cette assurance statutaire.

Augmentation des loyers

Logement presbytère 1er étage

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice du 3ème trimestre de l'année précédente.
Pour 2014, l'indice de la construction prévoie une augmentation 0.47 %.
Le montant du loyer pour le logement du 1er étage du Presbytère était de 273.68 €.
La variation annuelle du 3ème trimestre 2014 étant de 0.47 %, l'augmentation sera de 1.29 €.
Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 274.97 € plus les 50 € de charges soit un total de 324.97 €.
Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1er janvier 2015 ; de fixer le loyer à 274,97 € pour le logement du 1er étage du Presbytère avec en plus 50 € de charges soit un total de 324,97 € ;d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Logement presbytère rez-de-chaussée

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice du 3ème trimestre de l'année précédente.
Pour 2014, l'indice de la construction prévoie une augmentation 0.47 %.
Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère était de 383.14 €.

La variation annuelle du 3ème trimestre 2014 étant de 0.47 %, l'augmentation sera de 1.81 €.
Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 384.95 €. Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
d'appliquer l'augmentation prévue au 1er janvier 2015 ;de fixer le loyer à 384.95 € pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère ;d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Logement école 1

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école. Il précise que la date d'application est le 1er décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2ème trimestre 2014. Le taux d'augmentation est de 0.57 %. Le montant du loyer pour le logement de l'école s'élève à 266,13 €.
La variation annuelle du 2ème trimestre 2014 étant de 0.57 %, l'augmentation sera de 1.52 €. Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 267.65 €. Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1er décembre 2015 ;de fixer le loyer à 267.65 € pour le logement de l'école ;d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Logement école 2

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article du bail relatif à la révision des loyers, elle doit être faite au 1er février de l'année suivante. La date de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du troisième trimestre de l'année précédente. Le taux d'augmentation est donc de 0.47 %.
Le montant du loyer s'élève à 200 €, il serait donc de 200.94 € au 1er février 2015, soit 0.94 € de plus.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : d'appliquer l'augmentation ci-dessus à compter du 1er février 2015 ;de fixer le loyer à 200.94 € soit 0.94 € de plus ;d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Opérations immobilières

Terrain cimetière.

Joël BOUEILH a envoyé un mail à Monsieur DARROUZEE. Pas de réponse à ce jour.

Maison et grange de Madame LAMARQUE.

Une visite a été effectuée avec l'agent immobilier, Michel PETIT, Geneviève LABORDE, Christian TOLLIS et Jean-Pierre JEGUN. Ce dernier présente un état des lieux. Dans un premier temps, la maison : en haut, il y a deux chambres et le grenier est aménageable. La charpente n'est pas en trop mauvais état. En bas, on peut casser les cloisons et faire une grande pièce car il n'y a pas de mur porteur. Il y a également une cave. Puis la grange : elle sert actuellement de garage. Le sol est en terre battue. Elle fait environ 4 mètres sur 8 et il y a des fuites.
Une réflexion est menée sur la destination de ces biens si la commune en faisait l'acquisition : logement locatif ou maison associative.
Geneviève LABORDE évoque la taille de la maison. Si c'est un loyer, ce serait pour une famille car c'est assez grand. Dans ce cas, le problème du jardin va se poser car il n'y a pas d'espace extérieur pour permettre à des enfants de jouer.
Nathalie HARDUYA propose de transformer la maison des associations actuelle en point de convivialité avec un coin bar et d'utiliser cette maison comme local associatif. Accord unanime. L'atelier « terre » pourrait être installé en bas dans une grande salle.
Joël BOUEIL fait part du côté financier. Un loyer permettrait de générer une recette qui couvrirait le montant du prêt. Ainsi, pour la commune cette opération ne coûterait rien.
Sébastien FAURE propose une solution intermédiaire avec l'utilisation du bas en local associatif et le haut en location de courte durée pour des stagiaires ou les kinésithérapeutes lors des stages. Nathalie HARDUYA évoque la possibilité de faire un duplex.

Choix final :
lieu de convivialité uniquement dans la maison. projet toilettes publiques dans le village accessibles aux Personnes Handicapées ou à mobilité réduire dans la grange. Un estimatif est étudié. Jean-Pierre prépare le projet pour les demandes de subvention.

Délibérations Achat

M. le Maire présente un projet d'achat immobilier. Pour cela, il rappelle quelques objectifs fixés lors de l'élaboration du projet communal :créer un lieu de convivialité au sein du village doter le village historique de toilettes adaptées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite puisque les nombreux visiteurs doivent rebrousser chemin pour trouver des lieux d'aisance.
Un ensemble immobilier composé d'une maison déclarée par arrêté préfectoral en état d'insalubrité sise sur la parcelle AR 83 d'une

d'une emprise au sol de 93 ca et d'une grange mitoyenne à une habitation sise sur la parcelle AR 66 d'une emprise au sol de 75 ca est en vente par l'agence « Riscle Immobilier » de Monsieur BERTOLETTI Stéphane. Le maire propose donc au conseil municipal de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier vendu au prix de 33.000 € TTC (trente-trois mille euros toutes taxes comprises) avec un montant de 30.000 € au vendeur (Madame LAMARQUE Patricia, route départementale D 935, 32400 GOUX) et 3.000 € à l'agence RISCLE Immobilier, route d'Aquitaine, 32400 RISCLE, pour frais.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : d'acheter cet ensemble immobilier au prix de 33.000 € (30.000 € au vendeur et 3.000 € à l'agence),d'autoriser M. le Maire à signer le sous-seing privé dans le but de conclure la procédure d'achat, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à l'achat de ce bien, d'acter l'acquisition sous la forme administrative.

Projet

Manque demande de subvention. Attente devis. Accord tous.

Réfection du presbytère

Travaux.

Le logement du bas est terminé. Pour le haut : achat d'une porte plus large pour l'entrée : 1 863.40 € TTC chez BOUSSES. Devis Thierry LABRUFFE pour électricité : 3 837.36 € TTC. Accord tous. Devis SARREMEJEAN pour le carrelage des murs, du sol et du plancher. Nathalie HARDUYA, Nathalie LAPORTE et Murielle RIGAUD ont fait une sélection qui est proposée à l'assemblée. Le choix est fait, la commande sera validée.

Antargaz.

Lecture du courrier pour remplacement de la porte. On fera intervenir Thierry LABRUFFE.

Déménagement.

Accord du locataire. Les employés municipaux descendront ses meubles et ses affaires au rez-de-chaussée durant les travaux.

Indemnisation dossier assurance

La peinture a été faite au plafond. Les travaux ne seront pas confiés à un artisan et exécutés par nos agents.

Bilan congrès des Maires

Tout s'est bien passé. M. PETIT a assisté à des conférences. Il a ramené des brochures qu'il propose aux élus.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Parole à Joël BOUEILH

Virement de crédits

M. le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée la délibération du 21 mai 2014. Dans le cadre des « TAPE », un fonds d'amorçage est perçu par la commune. Or, la compétence « école » a été transférée à la Communauté de Communes Armagnac-Adour. Il convient donc de reverser cette recette à cette structure. Un nouveau paiement a été réalisé pour la rentrée 2014-2015.

Pour réaliser cette opération, il propose donc, en section de fonctionnement, les virements de crédits suivants:

Objet des dépenses	Dé-penses	en moins	Dé-penses	en plus
	Ar-ticle	Som me	Ar-ticle	Som me
Entretien bâtiments	6152 2	300 €		
Reverse-ment et restitution sur autres attribu-tions et participa-tions			7489	300 €
Totaux		**300 €**		**300 €**

De plus, compte tenu du financement de l'adhésion au FONPEL et des cotisations sociales des élus, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 65.

Pour financer ces dépenses de fonctionnement, il propose donc, les virements de crédits suivants :

Objet des dépenses	Dé-pens es	en moin s	Dé-pens es	en plus
	Ar-ticle	Som me	Ar-ticle	Som me
Entretien bâtiments	6152 2	1 440 €		
Indemnités			6531	720 €
Cotisations retraites			6533	720 €
Totaux		**300 €**		**1 440 €**

En direct du conseil municipal (suite)

L'assemblée délibère à l'unanimité, approuve ce remboursement, les versements de cotisations et les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

Bilan finances. Solde : 145 101 € au 04 décembre 2014.
On peut acheter sans emprunt le bien immobilier.
Achat chaises et chariot pour le foyer rural
Devis ALEC 6 099.50 € HT accepté pour 200 chaises « Normanchair » et deux chariots de stockage. Compte tenu de la couleur, Geneviève LABORDE et Nathalie HARDUYA émettent une réserve pour cette décision.
Achat miroirs de circulation (3)– Devis ALTRAD DIFFUSION : 725.70 € HT Christian TOLLIS a demandé ce devis pour la sécurité. Accord de principe mais attente pour l'acquisition.
Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE Pas de nouvelle pour la distillerie CHAUVET.
Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE Remise prix villes et villages fleuris – 19 décembre 2014 à 15 H à Auch.
Social : Parole à Sébastien FAURE L'administré hospitalisé rentre demain.
Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE
Bilan de la première commission. Le Plan Communal de Sauvegarde a été revu. Des fiches de demandes de renseignements ont été distribuées aux administrés avec le Petit Saint-Montais pour les adresses, numéros de téléphone et mail. Le lundi 22 décembre 2014 à 18 heures, le dossier sera complété.
Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT Bilan de compétence des agents fixé au 19 décembre 2014 à 17 heures 15.
Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN
Installation du jeu devant la mairie. Mise en place des illuminations. Mur de la place « Valéria » est presque fini.
Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA
La commission travaille sur un projet de week-ends avec découverte de notre village en partenariat avec les producteurs locaux et Plaimont ainsi que les propriétaires de chambres d'hôtes. Les membres de la commission vont rencontrer toutes les personnes intéressées puis faire des réunions de travail afin de proposer ce projet à l'Office de Tourisme qui se chargera de la communication. Lors de la réunion de l'Office de Tourisme l'extension du projet vélo-rail a été évoqué jusqu'à Termes-d'Armagnac. Nathalie HARDUYA fait part de sa demande afin d'étendre la ligne jusqu'à Riscle. Ils ont également exposé le problème du non classement suite à la fusion des deux associations car Aignan était un syndicat. Ce classement permettrait beaucoup d'avantages dont l'encaissement des recettes. Le coût de ce classement en Office de Tourisme s'élèverait à 5 000 €.
Questions diverses

Plaimont :
Chemin emprise de bâtiment sur voie communale – échange – Accord. Il faudra prévoir la constitution d'un dossier et l'enquête publique. Demande d'isoloirs pour vote comité d'entreprise le 12 janvier 2014. Accord.
Une administrée a appelé ce matin pour signaler un disfonctionnement du chauffage du foyer constaté jeudi. Le volet, côté scène, ne s'est pas ouvert et il faisait un peu froid. Constaté en fin de semaine et réparé immédiatement par l'entreprise CAZEAUX.
Déclaration de catastrophes naturelles demandées pour 2014 et adressée ce jour à la Préfecture.
Vœux du Maire fixés au 04 janvier 2014.
Adressage des voies.
M. PETIT fait part de sa réunion avec les élus de l'Association des Maires.
Il faudrait dénommer toutes les voies et numéroter toutes les habitations. La numération se fera suite à un arrêté municipal et la nomination des voies par délibération. La numérotation métrique partira de l'église qui sera le point zéro.
Puis il présente un dossier qu'il a établi, ce jour, suite à cette formation. Il a séparé le village en dix zones et a compté cinquante voies. Il propose à chacun de prendre pleinement connaissance du projet pendant les vacances, de créer une commission qui donnera une décision en janvier 2015. Accord.
Après lecture de différents courriers, la séance est levée.

Mercredi 14 janvier 2015

L'an deux mil quinze et le quatorze janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance. M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Puis il propose d'aborder l'ordre du jour.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**

Délibération sur les dénominations de voies

M. le Maire fait part à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue hier pour l'élaboration de ce projet. Puis, il présente le projet de délibération suivant :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, le maire indique aux conseillers que la numérotation et la dénomination de certaines voies communales sur les documents cadastraux

ne correspondent plus à la réalité (certaines voies ont disparu et d'autres ont été crées). De plus, les G.P.S. ont pris une part prépondérante dans la recherche des habitations et que tous les maisons de la commune ne sont pas identifiées par un numéro, un type de voie (rue, ruelle, allée, promenade, passage, chemin ….) et un nom. Il propose donc de dénommer toutes les voies de la commune en prenant en compte les noms cadastraux existants, en s'accordant avec le nom donné par certaines communes sur des voies partagées. Il précise qu'il serait opportun de procéder :

à une modification de la numérotation des voies

à une dénomination de toutes les voies afin d'améliorer l'adressage. Considérant l'intérêt que présentent ces opérations, le conseil municipal à l'unanimité décide de numéroter et de dénommer les voies communales conformément à la carte jointe (plusieurs zones) et au tableau ci-joint

Après avoir entendu l'exposé du maire, le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les dénominations ci-dessus énumérées charge monsieur le Maire de transmettre cette délibérations au Président de la Communauté des Communes Armagnac Adour en charge de la voirie, aux services des impôts fonciers et du cadastre, à la Banque de Données Territoriales du Conseil Général du Gers, au S.D.I.S., aux services de la Poste, à la gendarmerie de Riscle, à tout autre service public d'intérêt général ou service privé qui en fait la demande.

Puis, il présente le projet d'arrêté (joint en annexe). Accord unanime. Il sera donc pris. Christian TOLLIS évoque la possibilité de faire financer les panneaux relatifs à la nomination des voies par la Communauté de Communes Armagnac Adour dans le cadre de la signalétique. Les numéros des maisons resteraient à la charge de la commune. Le choix des couleurs est fait : inscription bordeaux sur fond crème pour les voies et l'inverse pour les numéros. Le type d'écriture sera « monotype corsiva » pour la commune et « bâton » pour la voie. Un liseré sera porté tout autour. La question du logo est évoquée. Christine COURTADE l'aime et souhaiterait qu'il soit sur les panneaux. Nathalie HARDUYA préférerait qu'il n'y soit pas. Les plaques en terre seront conservées dans le village historique.

Présentation du projet d'aménagement de Pascalot

M. le Maire informe l'assemblée qu'il doit assister à une réunion demain. Il fera le rapport de cette rencontre.

Nomination (éventuelle) d'un délégué pour participation au PLUi d'Aire-sur—l'Adour

Lecture par Michel PETIT du courrier de M. Robert CABE, Président de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour relatif à la notification de la délibération du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour. Après concertation, les membres présents décident de n'être ni associés ni consultés pour cette élaboration. De plus, aucun conseiller municipal ne s'est porté candidat pour être représenter la commune de Saint-Mont lors de ces travaux.

Programme des travaux du logement du presbytère (haut)

Changement de la porte d'entrée en cours de réalisation. Achat de 6 portes à 25 € à Brico-Marché Aire-sur-Adour par les agents du service technique. Accord, ils iront demain. Lundi les chapes seront mises en place. Choix pour les toilettes : peinture.

Plan d'action pour 2015 (travaux, dossiers…)

Présentation par Michel PETIT. Travaux : Presbytère et création d'un abri pour ranger les tables.

Dossiers : Achat maison LAMARQUE et projet maison des associations et toilettes publiques :

La signature du sous-seing privé est prévue demain. Message d'un administré qui ne souhaite pas avoir de toilettes publiques à côté de sa maison. Il propose de racheter la grange à la commune. Réponse commune négative. Jean-Pierre évoque la possibilité de lui vendre le haut.

Accessibilité église :Compte tenu du classement de l'église, il faut un architecte du patrimoine pour l'élaboration du projet. Une consultation pourrait être lancée auprès de trois architectes par courrier (HIRIGOYEN, DUGARRY et POMMIES).

Etude église : Appel ce jour pour savoir où en est le dossier de 2012 car nous avons engagé la somme de 14 000 €. Une relance sera faite demain.

Achat terrain cimetière :

Joël BOUEILH donne lecture du mail de Monsieur DARROUZET. Il souhaite que le projet de la commune soit revu pour envisager la plantation d'une vigne sur une partie de ses terres. Joël propose un échange de parcelles. Trop compliqué. Le choix est fait d'une proposition pour la parcelle AN 11 de 4 064 m² uniquement et plus l'ensemble des terres.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Parole à Joël BOUEILH

Restes à réaliser

Suite aux projets et dossiers étudiés ci-dessus sont engagés pour 2015 :Achat de chaises et chariots pour le foyer : 7 319.40 €. Réhabilitation logement presbytère : 13 216.61 €. Chaudière : 4 468.71 € Porte : 1 863.40 € Electricité : 3 837.86 €

Plomberie : 3 046.64 € Accessibilité église : Dépenses 25 651.52 € Recettes : 8 578.33 €.

A voir car pas de devis signé mais arrêtés de subventions. Etude église : Dépenses 14 000 € Recettes : 7 000 €. Achat de la propriété LAMARQUE : 33 000 € dont 3 000 € de frais d'agence.

Remboursement assurance

M. le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée le dégât des eaux entre les deux logements du presbytère. Puis, il présente la proposition

Objet des dépenses	Dépenses	en moins	Dépenses	en plus

En direct du conseil municipal (suite)

d'indemnisation de notre compagnie d'assurance MMA sise à Nogaro (Gers) pour un montant de 298.56 €. Après concertation, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : d'accepter la proposition d'indemnisation de la compagnie d'assurance ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 298.56 €

Formation FIMO Marchandises

M. le Maire-Adjoint informe l'assemblée que notre emploi d'avenir, Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE, a réussi son permis poids lourds. Il était prévu qu'ensuite une formation FIMO soit mise en place. Suite aux consultations, le choix avait été fait de continuer la formation auprès du même organisme soit ECF agence de Pau sise 9045 avenue Normandie Niemen 64121 Serres-Castet. Le montant prévisionnel de cette formation s'élève à 1 826.69 €. Il est décidé de laisser ce dossier en attente.

Achat miroirs de circulation – Devis pour trois miroirs par ALTRAD DIFFUSION : 725.70 € HT-Mise en attente.

Virements de crédits

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de régulariser les centimes de la TVA. Pour ce faire, il faut établir un mandat au compte 658 de 0.04 €. Aucun crédit n'a été prévu à cet article.

Pour réaliser cette opération, il propose donc, en section de fonctionnement, les virements de crédits suivants:

Objet des dépenses	Dépenses	en moins	Dépenses	en plus
	Article	Somme	Article	Somme
Fourniture non stockable	6061	1 €		
Charges diverses de gestion courante			658	1 €
Totaux		**1 €**		**1 €**

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE Distillerie CHAUVET : appel ce jour, attente de la réponse de la DREAL.

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE
Distillerie CHAUVET : appel ce jour, attente de la réponse de la DREAL.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE

Geneviève LABORDE s'est rendue à la remise prix villes et villages fleuris le 19 décembre 2014 à 15 H à Auch. Nous avons obtenu 60 €.

Social : Parole à Sébastien FAURE

Pas de sujet à évoquer. Michel PETIT fait le rapport de la réunion qui s'est tenue au collège pour l'aide aux familles dans le cadre des sorties. Cette aide ne doit pas être donnée au foyer socio-éducatif du collège mais aux parents. Le Principal fera une attestation de paiement et l'aide sera versée après.

Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE

Beaucoup de fiches de renseignements ont été retournées par les Saint-Montais. Elle présente deux devis pour une valise d'alerte dans la voiture du cantonnier (haut-parleur, micro, ampli, gyrophare) : 1 638 € et 930 €. Le choix est fait pour le moins cher.

La formation pour les premiers secours, 3 conseillers et l'emploi avenir. Il faudrait 7 personnes, cette formation pourrait être ouverte à nos administrés. Accord.

Puis elle évoque le problème du « sens interdit » de la route de Bernichot. La signalisation n'a pas été mise en place alors qu'un arrêté a été pris. Il est décidé d'attendre et de voir ultérieurement.

Jacqueline FEUGERE souhaite entrer dans la commission. Accord unanime.

Une administrée a signalé le problème du stationnement devant le foyer le jeudi car elle ne peut plus passer. Nathalie HARDUYA est d'accord avec elle sur ce problème de l'entrée du chemin du lamerot car le stationnement empêche souvent l'accès. Christine COURTADE précise que ce n'est pas seulement une gêne mais aussi un problème de sécurité car les secours ne peuvent pas passer.

Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT. RAS.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN

L'enlèvement des illuminations a été réalisé. Les travaux demandés par la Communauté de Communes seront transmis aux agents.

Geneviève LABORDE fait part des toilettes publiques bouchées et de la lunette cassée. Jean-Pierre intégrera ces travaux dans le planning des agents techniques.

En direct du conseil municipal (suite)

Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA
Lundi, rendez-vous avec le responsable travaux à 13 H 30 pour la mise en place de panneaux sur l'histoire de Saint-Mont.
Une rencontre a été organisée avec la famille DESCOUBET, Sandrine COUTURE, Murielle RIGAUD et Joël BOUEILH pour le projet tourisme. Elle s'est très bien passée. Une réunion est prévue à l'Office de Tourisme, lundi prochain, avec les élus de la CCAA et un responsable d'Auch pour travailler sur ce projet. Il pourrait y avoir un séjour cet été et un autre pour les journées du patrimoine.

Questions diverses

Michel PETIT : rencontre la société GAMA lundi.
Geneviève LABORDE souhaite l'enlèvement des encombrants. Le Maire propose un recensement des besoins. Joël BOUEILH évoque la possibilité de demander une benne à M. LLAU.
Geneviève LABORDE donne lecture d'une information sur les permis de construire en cours et les travaux non achevés dans les délais. Puis elle évoque le problème des maisons de MMES DIETRICH au lotissement. Le Maire informe qu'il y a une procédure pour malfaçons en cours et que c'est la raison pour laquelle les travaux ont été interrompus.
Permis de construire.
Le maire relit la délibération n° 2014-054 du 17 septembre 2014 et commente les remarques de Madame la Sous-Préfète. Il demande aux conseillers d'annuler cette délibération. Puis il expose, à nouveau, la demande d'une famille saint-montaise, M. BENONI et Mme CAZES. Il rappelle que, lors de la première venue à Saint-Mont, il leur avait signifié que la parcelle qu'il comptait acquérir n'était pas constructible et serait classée en zone naturelle. Ces derniers se sont pourtant portés acquéreurs et ont monté un petit élevage, ce qui leur a permis d'avoir l'eau, l'électricité et l'assainissement. Puis ils souhaitent installer un chalet afin de permettre à la famille de quatre personnes (deux adultes, un enfant et un bébé) de pouvoir se loger dans des conditions décentes.
Le Maire, demande donc aux conseillers d'accepter la révision de la carte communale dans un délai de trois ans afin d'intégrer cette parcelle dans la zone constructible.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** décide :
d'annuler la délibération 2014-54 du 17 septembre 2014 ;
d'accompagner favorablement la demande de madame CAZES et monsieur BENONI pour le dépôt d'un permis de construire, à titre précaire, pour un projet non conforme aux règles d'urbanisme ;
d'écrire aux intéressés pour leur signifier que la durée maximale d'implantation ne devra pas dépasser trois ans ;
d'accepter de réviser la carte communale d'ici un délai de trois ans afin de rendre la parcelle constructible.
Après lecture de différents courrier la séance est levé

Mercredi 18 février 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Isabelle LABRUFFE a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Puis il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	**09**
Nombre de voix contre	**00**

Signalétique des voies de la commune de Saint-Mont

M. le Maire fait part à l'assemblée des deux devis relatifs à signalisation pour le nom des voies et la numérotation des maisons. Les numéros sur les maisons seront remis aux administrés qui n'auront plus qu'à les fixer.

En direct du conseil municipal (suite)

Puis il présente l'analyse fait par M. Christian TOLLIS, absent ce jour, et qui donne les conclusions suivantes :
METALECO : 2 376.90 € pour voies et 1 230 € pour numéros soit 3 606.90 € HT
BG SIGNALISATION : 2 877.00 € pour voies et 1 722.00 € pour numéros soit 4 599.00 €
La question de la compétence signalétique a été posée à la Communauté de Communes Armagnac Adour. Sont pris en charge les panneaux de signalisation verticale et horizontale de police. Donc ces achats seront à la charge de la commune.
Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** décide : de choisir l'entreprise METALECO pour la fourniture des panneaux de rues et leurs poteaux suivant le devis fourni,
d'autoriser monsieur le maire à signer ledit devis et à inscrire la somme de 3.606,90 € HT au budget primitif 2015 en section investissement.
Dans un second temps, l'achat des miroirs mis en attente lors de la dernière séance est abordé.
Le devis pour trois miroirs par ALTRAD DIFFUSION : 725.70 € HT sans poteau est revu. Christian TOLLIS a également demandé un devis à BG Signalisation. Son montant s'élève à 250.50 € par miroir avec le poteau soit 751.50 € pour les trois.
L'accord est donné pour la fourniture des miroirs et leurs poteaux par BG Signalisation.

1.Débat d'orientation budgétaire

Investissement

Joël BOUEILH rappelle les restes à réaliser retenus après accord de la trésorière :
Achat de chaises et chariots pour le foyer : 7 319.40 €.
Réhabilitation logement presbytère : 13 216.61 €.
Chaudière : 4 468.71 € Porte : 1 863.40 €
Electricité : 3 837.86 €
Plomberie : 3 046.64 €
Etude église : Dépenses 14 000 € Recettes : 7 000 €.
Achat de la propriété LAMARQUE (honoraires) : 3 000 €.
Puis il propose d'intégrer au budget primitif les projets suivants :
Accessibilité église : Dépenses 25 651.52 € Recettes : 8 578.33 €.
Achat de la propriété LAMARQUE : 30 000 €.
Maison des associations et toilettes publiques.
Achat terrain cimetière.
Achat des panneaux et des miroirs.
Achat de détecteurs de fumées pour les logements communaux (ils doivent être mis en place au 15 mars 2015, un par étage soit 7 détecteurs à acheter)

Fonctionnement

Joël BOUEILH fait part de la réunion de la commission finances le mercredi 25 février 2015 à 16 heures. Puis, il propose d'étudier les demandes de subventions. Le maire rappelle la règle retenue :
clubs sportifs risclois : 150 €
clubs saint-montais : 450 €
autres associations déjà subventionnées : reconduction
nouvelles associations retenues : Arc-en-Ciel qui fait des animations à l'EHPAD, où séjournent des saint-montais.

Acquisition de la maison, terrains et dépendance et désignation d'un adjoint pour la signature de l'acte.

Le maire rappelle au conseil que la plupart des acquisitions effectuées par la mairie (et la plupart des cessions) se font par actes administratifs. Dans ce cadre-là, il faut que la mairie signe l'acte, le maire, lui, est l'acquéreur (ou le vendeur) au nom de la commune. Pour la mairie signataire de l'acte, c'est un adjoint qui doit être désigné.
Dans le cadre de l'acquisition de la propriété LAMARQUE (maison, terrain et dépendances) décidée par la délibération 2014-067 du 10 décembre 2014, le maire est l'acquéreur et l'adjoint au maire doit être désigné pour signer l'acte. Il propose Joël BOUEILH, adjoint au maire, pour représenter la mairie.
Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité, le **conseil municipal** décide :
de désigner Joël BOUEILH, premier adjoint au maire, comme représentant de la mairie dans la signature de l'acte pour l'acquisition de la propriété LAMARQUE,
d'autoriser Joël BOUEILH à être le signataire des actes pour toute cession ou acquisition par la mairie de terrains, maisons, et ce jusqu'à la fin du mandat (mars 2020).

En direct du conseil municipal (suite)

Chaises et chariots pour le foyer rural

Le maire rappelle la délibération 2014-068/ du 10 décembre 2014 concernant l'achat de 200 chaises et leurs chariots porteurs pour le foyer.

Les 200 chaises ont été livrées mais les chariots reçus ne sont pas conformes au devis puisqu'ils ne peuvent porter que 24 chaises au lieu des 84 prévues. Le premier adjoint a eu une longue discussion téléphonique avec le vendeur de la société ALEC Collectivités en rappelant que le matériel acheté devait être conforme au devis. Le vendeur a proposé une rencontre au foyer le lundi 16 février 2015 pour trouver une solution qui ne peut être que :

Le renvoi des chaises au chariot pour livraison non conforme,

La fourniture de chariots adaptés et conformes au devis d'une capacité d'au moins 70 chaises (puisque les chaises sont plus épaisses que les standards). Il faut alors trois chariots.

Le vendeur souhaite que la seconde solution soit retenue et demande un délai d'un mois pour fournir les chariots adaptés. Les membres présents actent cette demande en laissant un délai jusqu'au 15 mars 2015 et décident de stocker les chaises proprement dans une remorque bâchée sous un hangar.

Le maire enverra un courrier recommandé à la société ALEC Collectivités pour lui signifier les faits qui se sont déroulés.

Travaux sur l'église

Le maire souhaite faire le point sur ce dossier et rappelle les différentes étapes qui le constituent.

En juillet 2012, la mairie a délibéré favorablement au projet de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) qui a inscrit les travaux de restauration de l'église dans leur plan d'action. Toutefois, la délibération ne leur ayant pas été envoyée, aucune suite avait été donnée jusqu'à ce que le maire recontacte le chargé de mission de la DRAC pour le Gers, monsieur CALMETTES ; D'un commun accord est décidé de relancer ce projet et la délibération est transmise par voie électronique. Toutefois, le maire est très clair sur ce point : il est ignare en matière de restauration de monuments historiques et donc ne souhaite pas assumer, seul, la maîtrise d'ouvrage. La DRAC lui propose donc une assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gracieux et le maire vient de la signer. De plus, la somme de 14.000 e est inscrite au budget avec une subvention en recettes de 50 % par la DRAC pour une étude approfondie de restauration de l'église afin de réactualiser l'excellente étude qui avait été faite en 2005. Toutefois, la somme arrêtée en 2005 (plus d'un million d'euros Hors taxe) est trop importante pour le budget communal et la DRAC demande donc à la municipalité quelles sont les priorités données à cette restauration.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde à dire que devient prioritaire :

La réfection de la charpente et de la toiture afin que l'édifice n'ait plus à souffrir des intempéries

La consolidation des contreforts qui s'abiment et qui voient certaines pierres se détacher, ce qui occasionne un réel danger, ainsi que leur dévégétalisation,

La réfection de la façade Ouest, livrée au mauvais temps, et qui a dû, dans sa partie supérieure, être protégée par un filet.

Le conseil municipal met de côté pour l'instant toute réfection intérieure même si certaines fresques s'abiment, car l'ardoise serait trop lourde. Par contre il souhaite que soit étudié la réfection complète du système électrique (trop de fils pendant dans la sacristie) ainsi que l'accessibilité de cette église puisque la municipalité a reçu une dotation d'équipement des territoires ruraux pour ce projet d'accessibilité comprenant une rampe d'accès et deux places de parking.

Le maire remercie le conseil municipal pour ce projet et s'engage à le transmettre par voie électronique à monsieur CALMETTES

1. **Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt destiné à l'acquisition immobilière**

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	9
Nombre de voix pour	**8**
Nombre de voix contre	**0**
Nombre d'abstention :	**1**

Le maire rappelle que lors de la délibération 2014-067 du 10 décembre 2014 le conseil municipal s'était prononcé pour acheter la propriété LAMARQUE par un emprunt bancaire, vu la faiblesse des taux actuels.

Il donne la parole au premier adjoint chargé des finances qui a contacté quatre établissements bancaires. Le Crédit agricole Aquitaine n'a pas répondu mais trois établissements bancaires ont envoyé leurs propositions qu'il présente dans un tableau : **(page 22)**

La plupart des emprunts sont effectués au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Après avoir entendu l'exposé du maire et du premier adjoint, le conseil municipal délibère et décide :

de choisir l'établissement bancaire Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,

d'emprunter la somme de 33.000 e sur une durée de 10 ans avec un remboursement annuel,

d'autoriser le maire à signer tous documents pour contractualiser l'emprunt,

Point sur les commissions

Budget et Finances : Parole à Joël BOUEILH

Ce point a été abordé en séance lors du débat d'orientation budgétaire.

En direct du conseil municipal (suite)

Toutefois, le problème de la formation FIMO à Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE est abordé. Il s'avère que les perspectives professionnelles de l'employé (sur emploi d'avenir) sont encore floues et que la formation FIMO doit être payée par le futur patron recruteur, les conseillers décident de ne pas donner suite à cette demande.

Environnement : Protection et cadre de vie :

Geneviève LABORDE est excusée mais elle a précisé qu'elle n'avait toujours pas de réponse de la DREAL par rapport à la Distillerie CHAUVET. De plus, elle a demandé qu'une journée d'enlèvement des encombrants soit organisée après la fête du vin.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE. Rien à signaler.

Social : Parole à Sébastien FAURE. Rien à signaler.

Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE

Christine COURTADE rappelle que les fiches SECURITE reviennent et qu'elle entre les renseignements dans un outil informatique.

Elle rappelle aussi qu'elle n'a pas eu le temps matériel de s'occuper de la formation aux premiers secours. Enfin, une réflexion est engagée sur la sortie sur la D946 du chemin de Bernichou.

Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT

Le maire rappelle que le jeune employé sur emploi d'avenir a eu un congé de maladie mais qu'à l'heure actuelle il a repris ses fonctions.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN

Les travaux au presbytère avance rapidement et il faut se féliciter de l'investissement des deux employés communaux. Ils font de l'excellent travail. L'électricien est passé ce qui permet la préparation des murs. ERDF changera le compteur le vendredi 27 février 2015 au matin. Enfin le plombier devra refaire une partie du chauffage central.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA

Nathalie HARDUYA rappelle que suite à la réunion avec les prestataires de service (chambres d'hôtes, tables d'hôtes, producteurs de canard) elle a rencontré l'Office de Tourisme de la communauté de communes mais ce dernier les a renvoyés à un niveau départemental pour la commercialisation des produits.

Puis elle aborde le positionnement des panneaux dans le village et un qui devra trouver place au quartier du Cos.

Questions diverses

Lecture est faite de la prestation offerte par La Poste envers les personnes âgées de la commune. Pas d'accord du conseil municipal car ce service est payant.

Une pétition, initiée par la société de chasse départementale, a été signée par la mairie en vue de classer le sanglier comme animal nuisible.

Le maire informe l'assemblée qu'une journée nature aura lieu les 29, 30 et 31 mai 2015. Ces journées sont organisées par la Région.

Joël BOUEILH et le maire parle de leur rencontre avec les dirigeants de la société Toit familial de Gascogne au sujet du lotissement de Pascalot. Le projet avance bien et monsieur CAMPAGNOLLE leur a présenté les quatre maisons en accession location-vente. Le concept est intéressant, le prix aussi puisque maison et terrain coûteront aux environs de 120.000 / 130.000 €.

Joël BOUEILH avait écrit à la société ANTARGAZ pour leur signifier que la porte du coffret à gaz du logement du presbytère avait été changée. Le maire, retrouvant les lettres le samedi, en a remis une couche en adressant à nouveau une lettre à cette société. Il s'agissait de remettre une goupille à une charnière et ANTARGAZ en était à sa troisième lettre recommandée alors que ce travail avait été effectué.

	Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées			Banque populaire occitane			Crédit Agricole Pyrénées Gascogne		
	Taux	Echéance	Intérêts	Taux	Echéance	Intérêts			
Trimestriel /10 ans	2.17	919.97 €	3 798.80 €	2.10	916.81 €	3 672.40 €			
Annuel / 10 ans	2.20	3 712.32 €	4 123.20 €	2.10	3 693.02 €	3 930.20 €	2.10	3 693.02 €	3 930.20 €
Trimestriel / 12 ans	2.30	788.70 €	4 857.60 €	2.25	786.40 €	4 747.20 €			
Annuel / 12 ans	2.33	3 184.05 €	5 208.60 €	2.25	3 168.57 €	5 022.84 €	2.25	3 168.57 €	5 022.84 €
Trimestriel/15 ans	2.46	659.37 €	6 562.20 €	2.50					
Annuel /15 ans	2.49	2 663.33 €	6 949.95 €	2.50	2 665.29 €	6 979.35 €	2.49	2 663.33 €	6 949.95 €
Frais de dossier	45 €			150 €			330 €		

Infos de la mairie

Rencontre avec la société GAMA

Lundi 26 janvier 2015, les dirigeants de la société GAMA, société installée entre Saint-Mont et Saint-Germé, ont rencontré le maire et l'adjoint chargé des travaux, Christian TOLLIS.

Après avoir fait le point sur l'exploitation, ils ont annoncé que maintenant la production était optimisée et qu'ils souhaitaient donc faire un geste vers les habitants de Saint-Mont.

Le maire leur a rappelé qu'il existait environ 170 foyers fiscaux (un foyer fiscal est un foyer pour lequel est éditée une taxe d'habitation). Sont donc exclues toutes les entreprises et autres bâtiments.

La société GAMA offre donc **20 tonnes de cailloux** à chaque foyer fiscal saint-montais.

Mais pour cela, il faudra tout d'abord obtenir un bon de livraison. Par livraison, s'entend le fait de pouvoir aller chercher des cailloux à la gravière (et non un dépôt des matériaux à domicile). Il est nécessaire de se rendre chez GAMA avec un tracteur/remorque, ou tout autre moyen de transport des cailloux.

Mais avant d'y aller, tout saint-montais doit d'abord passer par la case « mairie ».

Trois personnes sont habilitées à signer les bons de livraison : la secrétaire de mairie, l'adjoint chargé des travaux ou le maire. Il est nécessaire donc d'aller à la mairie lors des heures d'ouverture du secrétariat ou le samedi à partir de 10h00 . Par an, seulement 6 bordereaux de livraison seront édités et donc il faut absolument des livraisons d'un minimum de trois tonnes !

Afin de faciliter la tâche de chacun, voici le petit rappel de la procédure à suivre :

1) Estimer la quantité nécessaire pour une livraison
2) Se rendre à la mairie pour obtenir un bon de livraison signé (si la quantité annuelle dépasse les 20 tonnes, le bordereau ne prendra en compte que la quantité restante).
3) Se procurer un tracteur/remorque, une voiture/remorque ou tout autre contenant.
4) Se rendre chez GAMA muni du bordereau de livraison pris à la mairie et le laisser à l'employé qui sert.
5) Cette action peut se répéter au maximum 6 fois par an dans la limite de 20 tonnes.

Bon bricolage à tous !!

Nom de rue ? Numéro ?

Vous avez reçu dans vos boîtes à lettres une information de la mairie concernant la modification de votre adresse.

En 2015, Saint-Mont a décidé de se conformer à la législation en vigueur sur les adresses. Dans les adresses standardisées, les deux dernières lignes doivent permettre de repérer exactement votre habitation :

Dernière ligne : Code postal et Commune

32400 SAINT-MONT

Avant-dernière ligne : Numéro, type de voie et nom de la voie

118 chemin du Lamérot.

Mais entre vos noms prénoms et ces deux dernières lignes vous pouvez ajouter des renseignements (numéro d'appartement, lieu dit etc …) qui ne seront pas pris en compte par les lecteurs optiques.

Actuellement, ces nouvelles adresses ont été envoyées à tous les services d'Etat (cadastre, IGN, La Poste …) et si vous allez sur le site : http://www.cadastre.gouv.fr vous verrez que la mise à jour est déjà faite.

Ainsi, Bernard Tumapaler (Bernard II d'Armagnac), fondateur de l'église et du monastère au XIe siècle est le nom de la rue principale, Arthur Lamothe, saint-montais expatrié au Québec, cinéaste, est le nom de la promenade surplombant l'Adour, Gascogne et Béarn sont les noms des deux routes permettant l'accès à Saint-Mont. Pour le reste, ce sont les noms du cadastre qui ont été utilisés.

La Mairie de Saint-Mont vous fournira vos numéros de maison

En conclusion :

Utilisez votre nouvelle adresse !

La vie du Village

Le 3 février dernier nous nous sommes réveillés sous la neige. Comme le paysage est beau.
Surtout merci à Daniel, Marco et Jean-Pierre pour avoir dénéigé les rues du village

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations :
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Marie-Laure Moulié, Geneviève Laborde.